

## Service cantonal de l'action sociale

### Contact



#### Adresses

Service cantonal de l'action sociale  
Faubourg des Capucins 20  
2800 Delémont



#### Mail

secr.sas@jura.ch



#### Téléphone

032 420 51 40



#### Site

<http://www.jura.ch/sas>



#### Fax

032 420 51 41



#### Horaires

Jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
(vendredi 16h30)

### Informations complémentaires

#### Statut juridique

Administration cantonale

#### Type

Personnes sans ressources suffisantes, insertion, parents adoptifs, créancier-ères de pensions alimentaires, probation, enfants placés, personnes âgées, jeunes

#### Population concernée

Population résidante dans le canton du Jura

#### Langues

Français

#### Rayon géographique

Canton du Jura

#### Buts

Faire en sorte que la population du Canton du Jura dispose de moyens suffisants pour mener une existence digne, ceci tant par une aide financière individuelle que par le soutien de services sociaux ou d'institutions sociales répondant aux divers besoins de prévention et de traitement des difficultés

sociales.

#### Prestations

Les prestations du Service de l'action sociale se développent à trois niveaux :

- Action sociale : information sur l'équipement social jurassien, carte CFF d'accompagnement gratuit pour personnes handicapées, procédure d'adoption d'enfants suisses ou étrangers, avance et recouvrement de pensions alimentaires (ARPA), office du probation, gestion et attribution de fonds (Secours d'hiver, Oeuvre jurassienne de secours, aide financière de probation aide financière LAVI).

- Politique sociale : secrétariat de la commission cantonale de l'action sociale, études des besoins et planifications relatives aux équipements sociaux, élaboration de la législation en matière d'action sociale, coordination des institutions publiques et privées, ainsi qu'avec les autres cantons et la Confédération en matière de soutien et d'accueil institutionnel de certaines catégories de personnes (mineurs, personnes âgées ou handicapées, victimes d'infraction, migrants).

Administration sociale : aide financière individuelle pour les résidents des communes jurassiennes, mesures d'insertion, surveillance des enfants placés, politique de la jeunesse, contrôle

et subventionnement des institutions sociales jurassiennes dépendant de l'Etat, liaisons avec les autres cantons pour les placements institutionnels extra-cantonaux, liaisons avec les autres cantons et la Confédération pour le financement de l'aide sociale aux Jurassiens de l'extérieur, contrôle des charges sociales des communes et répartition entre l'Etat et l'ensemble des communes.

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)